

DE_2026_032

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 25 mars 2026

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Yves MALACHANE, Jérôme FREVILLE, Virginie DORLEANS, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

Pouvoirs : Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ-BOUSQUET, Romain NOYEZ représenté par Alexandre PIERRARD

Étaient excusés : Frédéric BROUSSEAU

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ-BOUSQUET

Désignation des délégués aux commissions communautaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'il convient de nommer des représentants aux différentes commissions communautaires de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de nommer les représentants aux différentes commissions communautaires de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île, comme suit :

COMMISSIONS	DELEGUES
TOURISME	NOYEZ Romain
FINANCES	DUPA Céline
VOIRIE TRAVAUX	BOUHIER Laurent
SPORTS - CULTURE	MALACHANE Yves
SANTE SOCIAL -PREVENTION	BOSQ-BOUSQUET Brigitte
ENFANCE	MALLET Coralie
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	NOYEZ Romain

Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ-BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

